



Collectivités

Fiscalité

La question du Fonds de Compensation de la TVA

Dans un contexte général propice à la valeur d'usage, pourquoi l'Etat continue-t-il de favoriser l'achat public d'équipements plutôt que la location ? Telle est la question que pose Eric Frèche, président de région Sud-Est DLR (Fédération nationale des distributeurs, loueurs et réparateurs de matériels de BTP et manutention), dirigeant de la société Frèche Location.

« Dans un contexte politique favorable aux économies publiques, pensez-vous qu'il soit opportun pour une collectivité locale qui n'est pas située dans une région montagneuse, de posséder une déneigeuse ? Selon les années, ce matériel est utilisé entre quatre et quinze jours tout au plus. En dehors des périodes enneigées, il est parké dans un garage et génère néanmoins des frais d'entretien, avec le risque qu'il ne démarre pas au moment précis où l'on en a besoin... »

Pourquoi ces collectivités ne loueraient-elles pas leur matériel plutôt que de l'acheter ? Fini les frais de maintenance, fini le matériel capricieux qui peine à se mettre en route l'hiver parce qu'il est sous-utilisé et qui devient obsolète au fil du temps. Mais surtout, les collectivités ne paieraient plus qu'en fonction de leur besoin réel d'utilisation des matériels ! Pourquoi cette notion de valeur d'usage, qui tend pourtant à se généraliser auprès du grand public et des entreprises (location de voitures, de matériels informatiques...), n'atteint-elle pas les collectivités locales ? La réponse est simple : le secteur public ne peut pas « récupérer la TVA » sur la location ! Comme le consommateur final, les collectivités locales supportent



donc pleinement la charge de cette taxe.

L'Etat reverse en effet aux collectivités territoriales une subvention sur le montant TTC des achats de matériels (BTP, manutention...), par le biais du fonds de compensation de la TVA (FCTVA), et pas sur la location de ces mêmes matériels. Ce dispositif réglementaire empêche la location de matériels de se développer au service des collectivités locales, dont les choix de gestion se trouvent de fait restreints.

Ce qui, de plus, constitue une distorsion avérée de concurrence ! Un enjeu de taille pour cette profession qui représente en région PACA près de 2 000 emplois pour un chiffre d'affaires de 360 millions d'euros.

Chaque dépense doit être pensée au plus juste ! Une économie basée sur la valeur d'usage permettrait aux collectivités locales de baisser de manière conséquente leurs dépenses, mais aussi leur empreinte environnementale. La fédé-

ration DLR est fermement engagée pour que la valeur d'usage prenne toute sa place dans cette économie. Une forme nouvelle de gestion, capable de dynamiser l'activité du pays, moderniser notre parc industriel, donner un souffle à l'investissement et plus respectueux de l'environnement. Candidats à l'élection présidentielle, futur président de la République, élus nationaux et locaux, doivent être progressistes en modernisant cette fiscalité.»